

## PROTOCOLE DE TRANSPORT

*Correspond à l'exigence 13.0*

Tous les chevaux doivent être embarqués, transportés et débarqués de manière sécuritaire et sans cruauté. Tou(te)s les employé(e)s qui participent au transport des chevaux ont été formé(e)s afin de respecter le présent protocole.

Tout le monde doit respecter les exigences relatives au transport énoncées dans le Règlement sur la santé des animaux :

### **Pre-Transport**

Les chevaux doivent être évalués pour leur aptitude au transport avant l'embarquement en tenant compte de tous les facteurs pertinents (ex. : durée totale anticipée du voyage, conditions météorologiques). Les chevaux inaptes ne doivent pas être transportés sauf pour recevoir des soins vétérinaires à la recommandation d'un(e) vétérinaire.

Si l'établissement héberge des juments gestantes, celles-ci ne doivent pas être transportées si elles en sont au dernier 10 % de leur période de gestation. Si la période pendant laquelle le cheval restera sans eau ni nourriture excède 24 heures, le cheval doit être alimenté et abreuvé dans les 4 heures précédant l'embarquement.

La personne responsable du transport doit fournir une preuve écrite d'un plan d'urgence à *(personne)* \_\_\_\_\_ avant de quitter l'établissement.

Ce plan doit prévoir des mesures pour les cas suivants : des retards ou circonstances imprévus qui pourraient nuire au bien-être de l'animal, et l'animal devient en détresse pendant l'embarquement, le transport ou le débarquement.

### **Loading**

Tous les chevaux doivent être manipulés et embarqués par des personnes qui ont les compétences pour le faire. Tous les chevaux doivent être embarqués sans cruauté. Cela signifie qu'on ne peut pas faire ce qui suit à un cheval :

- Le battre, le frapper (avec les mains ou les pieds) ou le fouetter, surtout s'il n'a pas une voie libre devant lui.
- Le faire avancer à l'aide d'un bâton électrique.



- Le traîner.
- Le soulever ou le déplacer par la queue.
- Les chevaux doivent être embarqués et débarqués de façon sécuritaire, au moyen de couloirs de contention et de rampes adaptés, si nécessaire.
- Les aires d'embarquement doivent être bien éclairées et la surface du sol, antidérapante.
- La pente des rampes, passerelles, couloirs de contention et autres passages servant à l'embarquement ne doit pas excéder 30 degrés.

### **Pendant le transport**

Les chevaux ne peuvent être transportés que dans des remorques de dimensions appropriées : le cheval doit pouvoir se tenir debout, la tête relevée, sans toucher au plafond, et doit pouvoir bouger sa tête librement. Les chevaux doivent être capables de bouger sans se blesser ou se piétiner les uns les autres. Les remorques ne doivent avoir qu'un seul étage.

Il faut assurer une ventilation adéquate et une protection contre les éléments pendant toute la durée du transport. Il faut tapisser la remorque de litière appropriée pour absorber l'urine. Les animaux non compatibles doivent être séparés les uns des autres de manière sécuritaire. Par exemple, les juments allaitantes accompagnées de leur petit et les étalons matures doivent être séparés de tous les autres animaux pendant le transport.

Les chevaux ne doivent pas être laissés pendant plus de 28 heures sans eau, nourriture et repos. Après cette période, ils doivent pouvoir se reposer pendant un minimum de huit heures consécutives avant de reprendre la route.

### **Débarquement**

Les chevaux doivent être embarqués et débarqués de façon sécuritaire, au moyen de couloirs de contention et de rampes adaptés, si nécessaire. Les aires de débarquement doivent être bien éclairées et la surface du sol, antidérapante. La pente des rampes, passerelles, couloirs de contention et autres passages servant au débarquement ne doit pas excéder 30 degrés. Les chevaux sont évalués individuellement à leur retour à l'établissement. Les chevaux sont abreuvés dès leur arrivée à l'établissement.